



Enquête sur la prise de parole

des victimes d'abus ou de dérives sectaires

dans les communautés religieuses

« Les pensées de l'homme, avant d'être exprimées par la parole, restent cachées dans l'esprit de l'individu. Quand une pensée se manifeste par la parole, un étrange phénomène apparaît, agissant à la fois sur celui qui parle et celui qui écoute ».

Max Planck

I - PRESENTATION DE L'ENQUETE

Forte de son expérience d'accompagnement de victimes de dérives dans des communautés religieuses, l'AVREF a maintes fois constaté que la prise de parole des personnes concernées intervenait le plus souvent bien tard, tandis que les abus subis étaient restés longtemps ignorés de l'entourage - et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, de la victime elle-même, tant qu'elle n'a pas pu prendre conscience de l'emprise et s'en dégager.

Le fait de « prendre la parole », d'**oser** prendre la parole, devrions-nous dire, est en effet vécu comme le passage d'une ligne rouge, la transgression d'un interdit, par celui ou celle qui a quitté un groupe abusif et est sorti, ou pense être sorti de cette emprise qui le tenaillait et sur laquelle il rumine. En effet, si certains, sous l'effet d'une colère légitime, s'expriment spontanément et immédiatement après la rupture, avant de retomber dans une période dépressive, phase incontournable du processus de reconstruction personnelle, d'autres mettent, comme les enfants victimes de pédophiles, des années, voire des décennies à s'exprimer. De ce point de vue, la lecture de témoignages publiés peut avoir pour d'anciennes victimes un effet déclencheur, quand le parti pris avait été jusque-là pour elles de tourner la page et penser à une vie nouvelle, qui leur appartienne.



Un autre fait a frappé les personnes engagées dans l'AVREF, c'est qu'à aucun moment celui ou celle qui prend la parole ne manifeste un désir de vengeance, de « régler ses comptes ». Même lorsque parfois, et plutôt rarement, des procédures judiciaires sont engagées.

Celui qui prend la parole le fait le plus souvent d'abord pour soi, pour se dire à soi-même ce qu'il a vécu et dont il était peu ou prou conscient. S'il n'est pas en mesure de le faire, c'est parfois un proche, parent ou ami, co-victime de la situation, qui prend la parole pour lui. Ce n'est que dans une seconde étape que la victime estime devoir prendre la parole dans un but altruiste, pour prévenir les victimes potentielles, pour sensibiliser l'entourage.

Elle prend également la parole pour retrouver, rencontrer celles et ceux qui ont vécu la même expérience, ou une expérience similaire, pour partager avec eux un vécu incompréhensible pour les proches, pour évoquer ce qui était indicible et ne l'est plus. Enfin il est un autre facteur incoercible qui déclenche la prise de parole, né d'une double tension, et qui provoque une prise de parole torrentueuse que rien ni personne ne saurait ni ne devrait arrêter. C'est la souffrance dédoublée de tant d'abus subis en communauté, d'une part, enfouis jusque-là, et du déni opposé à ce vécu. Déni notamment de celle qui s'est présentée comme la « *Mater et Magistra* », l'Eglise, Mère qui refuse d'écouter, de reconnaître, qui au contraire cherche à culpabiliser son enfant et à lui enjoindre le silence, et Maîtresse qui, loin de pratiquer ce qu'elle enseigne, semble soutenir ce qui les pratiques perverses. « Mère et éducatrice de tous les peuples », « colonne et fondement de la vérité », c'est ainsi qu'elle a pris nom au lait communautaire et qu'elle se nomme elle-même. L'incompréhension laisse la victime en déroute. Quand elle parle, elle vide son sac en un torrent.

Comment traiter cette parole et soigner la personne ? Il nous est demandé, sans qu'on soit infirmiers, des premiers soins, mais aussi souvent de régler le problème à sa source. C'est une remise désespérée de confiance à d'ultimes personnes qui nous est bien souvent présentée.

C'est pourquoi nous avons pensé utile de lancer un questionnaire sur la prise de parole. Sur cette nécessité qui la provoque.

Comme nous ne sommes pas un institut de sondage nous n'avons donc pas cherché à constituer un échantillon exhaustif représentatif de l'ensemble de la population concernée ; c'eût été d'ailleurs impossible. Mais nous avons été chanceux car il y a de l'éclectisme dans la vingtaine de réponses qui nous sont parvenues, tant dans la représentation des communautés concernées que dans les états de vie qui y sont liés : religieux, laïcs dits « consacrés », bénévoles. Les différentes classes d'âge sont présentes et la répartition hommes/femmes est respectée avec toutefois une prédominance du nombre de femmes. Différentes nationalités sont également représentées.

Nous ne sommes pas non plus des professionnels de l'enquête d'opinion. Certaines questions posées paraîtront redondantes au lecteur et susceptibles d'introduire un doute sur le mode de construction du questionnaire. Or nous les avons délibérément maintenues, estimant qu'un recoupement permettait d'affiner une réponse et d'en valider la pertinence. Nous étions également bien conscients du risque qu'il y a à demander une réponse par « oui » ou par « non » sur des sujets complexes.



Aussi avons-nous pris soin de bâtir un questionnaire qui, tout en nous assurant le dépouillement des questions fermées avec un logiciel spécialisé, permette au répondant d'exprimer librement ses commentaires et ses réactions. Ces réponses développées font certainement la partie la plus intéressante de notre enquête. Elles reflètent l'expression spontanée de faits et de sentiments que nous reproduisons dans ce document et dont nul ne peut ignorer la portée. Les pourcentages présentés calculés par l'outil informatique sont reproduits pour indiquer une tendance. Nous avons considéré que la tendance est manifeste quand le chiffre est élevé. Qu'on ne vienne pas discuter la véracité de tel ou tel chiffre : ce sont des tendances que nous souhaitons avant tout révéler. Si elles sont manifestes, notre objectif est atteint. Pour les principales questions nous fournirons donc les chiffres, c'est-à-dire la tendance, et nous publierons quelques extraits du verbatim des répondants, la façon dont ils ont réagi aux items choisis.

II - LES RESULTATS DE L'ENQUETE

« Quand on dit la vérité, on est sûr d'être, tôt ou tard, découvert »

Oscar WILDE

Nous avons d'abord cherché à savoir pourquoi ces personnes avaient envie de répondre à nos questions. La réponse est claire : toutes se disent victimes d'abus :

- abus financiers : 73%
- abus physiques : 50%
- abus de pouvoir : 82%

Il est donc clair que, même s'il y a des abus financiers – « *il y avait sans arrêt des demandes d'argent pour le couvent, l'école,...* » nous écrit une mère de famille dont la fille dépourvue de moyens financiers donnait régulièrement de petites sommes - c'est avant tout l'abus de pouvoir qui est ressenti et qui peut ensuite prendre différentes formes de vexations. Cet abus vient d'une perception de l'autorité religieuse ; c'est pourquoi l'on pourrait parler aussi d'abus spirituel même si ce terme n'a pas été utilisé. Voici à ce propos le verbatim utilisé :

J'ai été victime d'abus, étant adulte, dans ma communauté religieuse

Exploitation inhumaine, sans respecter les droits des personnes et endoctrinement. Abus d'autorité, menaces verbales. Travail sans rémunération, défaut de prise en charge médicale adéquate. Séquestration

J'ai eu le déclic pour refaire une lecture et écriture de mon propre témoignage



Je me suis étonnée du comportement de ma soeur aînée qui est religieuse dans une communauté très fermée depuis 25 ans. Mais son emprise est consentie. En s'engageant dans sa communauté elle s'en est remise totalement à Dieu via la mère et le père supérieurs, en toute conscience.

Ensuite nous avons deux réponses qui peuvent sembler contradictoires : en effet la majorité des répondants, 78%, acceptent en prenant la parole la publication de leur témoignage.

Mais cet accord est assorti d'une réserve : la majorité (62%) souhaite garder l'anonymat. Cette contradiction apparente trouvera en partie son explication dans les questions ultérieures relatives à la peur ressentie. Les commentaires montrent par contre la variété des attitudes suite aux premières tentatives.

Voici sur ce sujet le verbatim utilisé :

Crainte de réactions hostiles.

Le premier essai d'action intentée dans les délais encore non prescrits au tribunal ecclésiastique s'est soldé par un échec devant l'incapacité à l'époque pour l'officialité de gérer ce genre de dossier. J'ai été complètement abandonnée par l'officialité et l'évêque en charge.

Les premiers courriers aux Évêques sont restés « lettre morte ».

La parole ne devient audible que si elle est groupée. Nous avons constitué un « collectif ».

Seul on se sent impuissant car on est diabolisé.

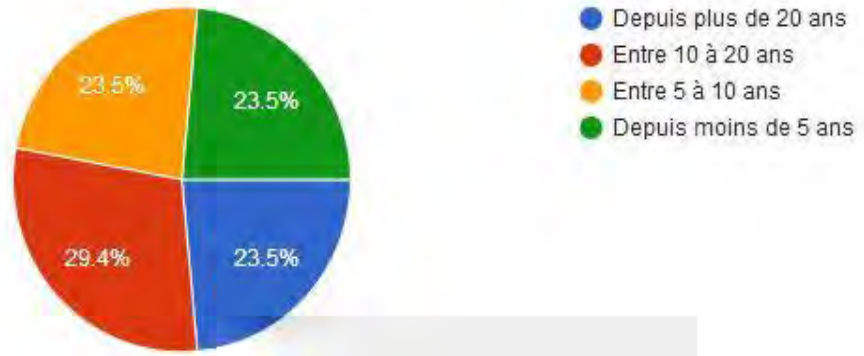
J'ai décidé, après hésitations, de publier mon témoignage à visage découvert, parce que je n'ai pas à me cacher, j'assume mes propos, et de plus je pense que cela peut rendre le témoignage plus crédible, et éventuellement plus efficace (si on peut espérer des retombées de la publication).

Le questionnaire se poursuivait avec une question relative au temps mis par la victime à prendre la parole. A notre surprise il n'y a pas de règle en la matière : cela peut se produire aussi bien de façon instantanée que trente ans plus tard.



Quel est le délai écoulé depuis la survenance des abus ? Précisez :

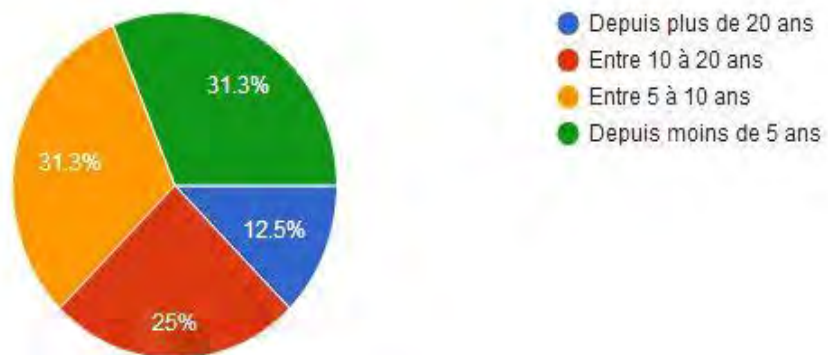
17 responses



Nous avons affiné la question en demandant ensuite le délai écoulé depuis la sortie de communauté.

Quel est le délai écoulé depuis la sortie de la Communauté ? Précisez :

16 responses



La variation de ces chiffres d'une question sur l'autre nous montre que les abus peuvent être endurés plusieurs années avant que la sortie de communauté ne soit effective. Mais il y a aussi des imprécisions qu'il faut accepter et également des harcèlements qui peuvent se poursuivre après le départ (usage abusif du téléphone, envoi de SMS, rétention d'affaires personnelles, d'originaux de papiers importants, délation auprès d'employeurs potentiels, etc.). D'où la contradiction apparente de certains chiffres.

On constate toutefois que la moitié des personnes attendent au moins dix ans avant de s'exprimer, signe qu'il existe des freins, voire même des hantises à la sortie de communauté.

La réponse à cette question nous indique également que la grande majorité de ceux qui osent parler le fait quand les délais légaux de prescription pour dépôts de plainte sont largement révolus. On voit bien là les limites d'une législation qui permet à la victime d'engager une action.



Mais, quand elle est sous emprise, elle n'a pas conscience d'être victime et quand elle en sort elle a peur de parler, et encore plus d'affronter. Cette difficulté sera donc l'objet des questions suivantes.

Nous avons commencé par demander s'il y avait eu une action judiciaire intentée que ce soit devant un tribunal ecclésiastique ou devant la justice civile.

Les réponses sont souvent désabusées. En voici quelques-unes :

Les deux abuseurs sont décédés. Il y a eu toutefois une enquête canonique.

Si c'est le cas, j'ai « pris la parole » seulement dans les dernières semaines, juste avant que je décide de prendre du recul par rapport à la congrégation, par une demande de dispense de vie commune. Dans les dernières semaines, j'ai osé enfin commencer à exprimer à des amis (des laïcs qui étaient proches de la communauté) mon poids d'angoisse et de questionnements.

N'est-ce pas une double peine la question de la prescription d'action par exemple ? Est-ce vraiment nécessaire de prendre la parole si l'on ne peut aller jusqu'au bout ?

On le perçoit à la façon dont le répondant signale qu'il y a eu une enquête canonique : il n'en dit pas plus. Cela signifie que cette enquête, comme la plupart d'entre elles, est restée sans suite.

De même la crainte de voir la plainte en justice « retoquée » pour un problème de prescription est source de découragement.

De toute façon il nous est apparu que les victimes ne cherchent pas une revanche. Leur souci n'est pas de « régler leur compte » à tel ou tel abuseur. Elles ne sont pas vindicatives. Elles ne nous ont jamais parlé non plus de dommages-intérêts : si elles prennent la parole ce n'est donc pas, à quelques exceptions près, qu'elles seraient mues par un intérêt financier, bien que certaines se retrouvent en situation de forte précarité, qu'elles supportent un inconfort moral, spirituel et matériel que l'on a du mal à imaginer. Mais pour elles le débat est autre.

Pour la question relative aux freins à la prise de parole nous préférons inverser l'ordre de présentation annoncé : d'abord présenter le verbatim, puis conclure ce paragraphe par la production de quelques résultats chiffrés.

Voici pour commencer une réponse fort approfondie et très lucide qui nous est parvenue :

Si je n'ai pas pris la parole plus tôt, c'est pour plusieurs raisons :

- pour une part je manquais de conscience de la situation (depuis le début, je refoulais beaucoup de choses, qui ressortaient sous forme de crises d'angoisses et de larmes, mais je ne mettais pas encore pleinement des mots et de la compréhension sur ce que je vivais);

- on m'avait coupée de toute possibilité de me confier (on m'avait demandé de couper le lien avec mon père spirituel et j'étais exclusivement entre les mains de ma supérieure ;



on nous inculquait à ne pas nous confier ni aux membres de la communauté ni à nos familles et amis)

-très peu de moyens effectifs de communication avec ma famille. Pas d'email, pas de possibilité de téléphoner sauf circonstances ultra exceptionnelles et à justifier, éloignement par des missions.

- je n'ai pas eu accès aux articles critiques parus au sujet de la communauté. La supérieure a évoqué certains de ces articles mais sans nous les lire et en les présentant comme de la pure calomnie. Cela aurait été scandaleux de vouloir même s'y intéresser.

- je me suis très longtemps accrochée à mes vœux, de manière très volontariste. L'échec, l'infidélité n'était pas envisageable.

- mes questionnements sont devenus plus forts sur la fin, mais ont été systématiquement diabolisés par ma supérieure.

J'ajouterais qu'il y a dans l'entourage au sens large, du type « catholiques convaincus », tout un discours qui peut être un vrai frein au témoignage public : « Il ne faut pas étaler devant tout le monde les problèmes d'une communauté et de l'église, c'est un manque de miséricorde et de prudence, il faut laisser l'institution gérer elle-même ses problèmes».

« On nourrit l'anticléricalisme de gens qui viennent sur ces sites pour « bouffer du curé ». « En épinglant des communautés entières, on salit sur la place publique l'image de religieux qui sont innocents de tous ces dysfonctionnements et qui s'efforcent de mener une vie sainte et fructueuse. »

« Il y a des gens qui vont lire ces articles et qui ne connaissent rien à l'église et à la vie religieuse, et ils seront incapables de faire la part des choses entre des problèmes circonscrits qui viennent de quelques pervers, et l'église (et la vie religieuse) dans son ensemble qui reste sainte ».

« En dénonçant quelques dérives, vous risquez d'éloigner des jeunes de communautés qui ont eu certes des problèmes mais qui portent des fruits évidents pour l'église ».

« Je me suis demandée aussi ce que j'avais à dire, dans la mesure où je n'avais rien de gravissime à rapporter : pas de violence physique, pas d'abus sexuel ou financier....

Quant à l'expérience de l'emprise mentale, on sent qu'elle est très peu comprise. « Tu étais majeure, libre, et tu as montré ton intelligence par tes diplômes, alors ne me fais pas croire que tu as été victime de manipulation ! »

Donc il y a assurément une figure vénérable à protéger (celle du fondateur), et si l'on s'y attaque, il faut être prêt à passer pour une femme fragile et déglinguée. »

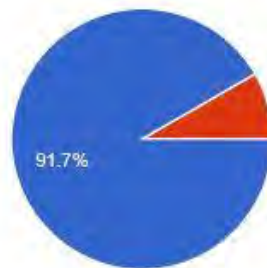
Mais aussi la crainte des parents :

« Pour éviter que notre fille soit mise au courant et pour qu'on puisse garder encore un peu de relations avec elle, nous avons préféré que notre témoignage reste non-publié...Les problèmes avaient commencé il y a environ 9 ans auparavant, alors qu'elle n'était pas encore majeure».



Plus catégorique est la réponse relative à la question de l'emprise ; parmi l'ensemble elle est celle qui fait l'objet d'une quasi-unanimité des répondants. Cela se passe de commentaire.

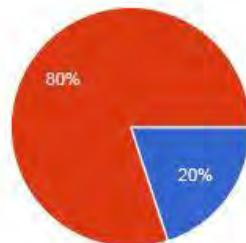
Éprouv(i)ez-vous un emprise forte et un manque de conscience de la situation ?



oui	11	91.7%
non	1	8.3%

D'où la question suivante qui vient corroborer cette réponse et nous rappelle la prévalence de la loi du silence :

Ancien membre : Avez-vous pris la parole quand vous étiez encore en Communauté ?



oui	2	20%
non	8	80%

On retrouve exactement le même pourcentage de 80% à la question : « Eprouviez- vous un manque d'information, une coupure du monde extérieur ? ». Cette constance valide, selon nous, la réponse malgré le chiffre modeste du nombre des répondants.

A cela s'ajoute pour deux tiers d'entre eux, 66% très précisément, la crainte de trahir des vœux prononcés et pour 80% la crainte du « qu'en dira –t –on ? ».

On va retrouver toujours la même tendance écrasante dès qu'il s'agit du sentiment de crainte, des peurs éprouvées :



90% reconnaissant avoir ressenti des risques de rétorsion, de mutation, de harcèlement s'ils s'exprimaient ouvertement et - ce qui est plus significatif encore - ce ressenti subsiste encore à ce jour pour 40% qui ont craint des représailles après leur départ. Nous pouvons d'ailleurs citer une communauté dont le fondateur a pour principe de menacer de façon systématique tous ceux qui le quittent et l'effet de peur ressenti est bien palpable car nous voyons, dans ce cas précis, les témoignages arriver au compte gouttes.

Une famille a mené le combat sur le terrain judiciaire dans le cas d'abus sur mineur handicapé : « *Le dossier s'est terminé par un procès d'Assise...La communauté a fermé. Il a fallu 10 ans de combat* ». Dix ans au cours desquels « *la suspicion, la culpabilisation et l'isolement sont des stratégies récurrentes des autorités religieuses. On finit par douter du bien fondé de l'action que l'on mène* ».

Malgré ce tableau plutôt sombre de la situation l'effet de libération lié à la prise de parole est ressenti de façon très positive par la grande majorité. Nous avons demandé de préciser pourquoi. Nous citons ce commentaire en retour :

« Prise de conscience, libération psychologique d'un sentiment d'auto culpabilité, communion avec les autres victimes, participation à l'éveil des consciences »

La satisfaction est toutefois loin d'être totale car beaucoup ont encore des démarches en cours et supportent mal d'être déboutées de toute demande en raison du délai de prescription.

Il y a chez elles une hyper-sensibilité à l'écoute reçue :

« Malgré une douleur psychique intense due à la prise de parole et à la lutte de faire valoir la parole d'adulte victime, le fait, enfin, après 10 ans de sortie de la communauté de savoir que je ne suis pas la seule, d'être TRES bien accompagnée par le promoteur de justice du diocèse, de l'enquête, cela me permet enfin d'imaginer une autre vie, une vie qui se construit sur quelque chose de solide. A condition de se soigner avant. »

Nous demandions aussi si la prise de parole, bénéfique pour soi, était utile pour d'autres personnes. Pour certains la réponse ne fait pas de doute :

« La prise de parole est bénéfique aussi pour mes parents qui enfin on l'occasion de parler et pour les sœurs qui ont vécu avec moi, qui m'ont vu plonger, qui m'ont soutenues et que l'on a mis au placard à ma sortie. Enfin, on les écoute, on écoute leurs souffrances. »

Une autre personne ressent aussi comme un progrès cette légitimation de la souffrance :

« Mes parents souffrent de la coupure de leur fille. Elle n'est même pas venue fêter les 70 ans de mon père Avec cette prise de parole, je me sens plus légitime dans mes réticences à l'encontre de sa communauté. J'en ai parlé à mes parents. Ils m'ont dit qu'ils aimeraient du coup savoir pourquoi tel frère avait quitté la communauté juste après un pèlerinage en terre sainte.

C'est comme si l'expression de notre souffrance vis à vis de la situation de coupure avec ma soeur devenait – non plus un enfantillage déplacé – mais un sentiment légitime, justifié »



Enfin nous aurions dû citer comme élément positif le rôle des medias qui a aidé certaines à s'affirmer quand elles ont vu la publicité faite aux abus. Par contre le déni de réalité enregistré de la part d'une autorité ecclésiastique ravive toujours la souffrance :

*« J'avais gardé en travers de la gorge le dernier contact que j'avais eu avec Mgr (Untel) , chargé du dossier de la congrégation, au printemps 2013. En prétextant « le silence de la Vierge Marie » et la miséricorde de l'église, il m'avait dissuadée d'apporter un éclairage personnel pour répondre à la lettre ouverte d'un oblat qui demandait des explications sur la crise dans la congrégation. L'Eglise n'a jamais communiqué clairement sur les dysfonctionnements de la congrégation, et une fois encore elle voulait enfouir sous des arguments pseudo-spirituels, le désir de lumière ressenti par beaucoup. Lorsque je suis tombée sur les témoignages mentionnés ci-dessus, je me suis dit qu'il était peut-être temps de ne plus se soumettre à cette loi du silence imposée par l'institution. -et cela me paraissait d'autant plus nécessaire et urgent que j'ai réalisé à ce moment-là, par une petite enquête personnelle sur internet, que le nouvel institut *****, qui n'est que l'ultime résurgence du groupe sectaire, a déjà un grand rayonnement : implanté dans une dizaine de diocèses, dans de nombreux pays avec un groupe de 225 ou 250 sœurs, qui continue à recruter. »*

Alors faut-il tourner la page ?

Non probablement, mais la moitié environ des répondants souhaite le faire, estimant probablement que c'est une façon pour eux d'enterrer le passé, de « faire un blanc » dans leur vie et de se projeter vers l'avenir, d'entreprendre leur reconstruction personnelle.

Mais peut-on faire ce « blanc » aussi facilement ? Notre vécu nous appartient. Renier son histoire personnelle n'est pas possible, même si la tentation d'enfouir la douleur est toujours présente.

L'aide d'associations est précieuse et reconnue par les répondants. L'AVREF est citée, mais il existe d'autres organisations. Certaines sont spécialisées pour l'entraide des anciens ou anciennes de telle ou telle communauté. Leur rôle est précieux. Une autre, l'APRC, traite plus spécifiquement du problème de la retraite et de la protection sociale. A chaque fois c'est une écoute compréhensive qui est pratiquée et qui répond à l'attente des victimes. Ces soutiens sont indispensables : « *pour moi la tentation du suicide a été forte pendant les deux premières années de ma prise de parole* » nous écrit l'une d'elles. Quand ce sujet est évoqué dans les entretiens individuels le constat est inquiétant : cette tentation refoulée est banale. « *Seul on finit par douter de soi* », nous dit-on.

Il ne nous appartient pas de conclure, il nous appartient de donner la parole à ceux qui la prennent. Alors nous le faisons une dernière fois.

D'abord pour dire qu'il n'est jamais trop tard : cinquante ans plus tard, épuisée, au moment d'entrer en maison de retraite cette femme s'exprime, non pour elle, mais surtout, dit-elle, pour les membres actuels de la communauté d'origine africaine : « *Comment expliquer en Afrique ce qu'elles ont vécu ? Elles ne seront pas comprises, certaines rejetées. Elles ont peur qu'en portant plainte leur famille ne comprenne pas.* »



Alors elle s'explique :

« Je comprends que ma position envers l'Eglise puisse parfois choquer. Nous avons beaucoup souffert, beaucoup espéré. Il y a beaucoup de choses que nous avons vécues qu'il était très difficile d'exprimer. La pudeur est ce qui protège notre intimité. En la piétinant il a voulu nous réduire en esclave. Il (=le prêtre fondateur de la communauté) était sans scrupule, nous étions devenues son cheptel réservé. Les plus belles pièces pour le décor, les autres à l'écurie... Mettre tout cela dans la lumière a été très pénible. Humiliant... étaler sa naïveté, sa "connerie" c'est horrible....

Il vivait dans le luxe. Et nous ? Il y a eu une période où nous devions aller le matin très tôt faire les poubelles aux halles qui se trouvaient à Paris à cette époque.

Après tout cela, j'ai vraiment pris mes distances avec l'Eglise. Je reste très attachée au Christ, mon premier choix. Je prie, je médite. Ma sépulture sera cependant catholique, même si ce n'est pas très important pour moi.

J'arrive à la fin du voyage, mes valises sont lourdes.... en pardonnant elles seraient peut-être plus légères.»

Mais aussi des mots d'espoir d'une autre personne :

« Grâce aux témoignages des anciens membres de ma communauté, sous l'encadrement de l'AVREF, j'ai pu prendre conscience de ce que j'avais vécu et subi pendant mon séjour en communauté et qui renforçait ma conviction d'avoir combattu le bon combat. Sans aucune possibilité de me plaindre et ne sachant pas à qui et par quels moyens, sans avoir réalisé ce dont j'avais été victime et méconnaissant la vérité sur ma communauté et ses mauvaises pratiques, ce n'est que 14 ans plus tard que je trouve la force et la nécessité, de témoigner après avoir tant hésité. Malgré le délai de prescription dépassé, j'espère que des voies et moyens s'ouvriront à nous pour faire entendre nos voix et que plus jamais pareilles choses ne se reproduisent dans cette communauté là et dans toutes autres, et que les auteurs de ces crimes puissent répondre de leurs actes devant la justice ecclésiale et civile et que les victimes puissent obtenir réparation des préjudices subis.

Pour celles qui ne sont plus de ce monde, que leur famille en soient soulagées.

Pour le moment le combat continue. »



ANNEXE 1

LE QUESTIONNAIRE AVREF « PRISE DE PAROLE »

Paragraphe 1 : Identification

Depuis quand êtes-vous adhérent(e) à l'AVREF ou en rapport avec elle ?

Quelles sont les raisons de votre adhésion ou de votre prise de contact ?

Etes-vous :

1. *Ancien membre d'une Communauté ou d'un mouvement ?*

Si OUI s'agit-il : - d'une congrégation ? OUI - NON

Si OUI: laquelle ?

- d'un mouvement ? OUI - NON

Si OUI : lequel ?

Autre (emprise individuelle, ...) :

2. *Parent ou proche d'une personne encore sous emprise ?*

S'agit-il ou s'agissait-il : D'abus financiers ? OUI - NON

D'abus physiques ? OUI - NON

D'abus de pouvoir ? OUI - NON

D'autre chose ... précisez si nécessaire :

Paragraphe 2 : La prise de parole

Avez-vous pris la parole en prenant contact sous un pseudonyme ? OUI – NON

Avez-vous pris la parole en acceptant la publication de votre témoignage ? OUI – NON

Si OUI, avez-vous demandé que cette publication reste anonyme ? OUI – NON

Si c'est OUI, pourquoi ?

Quand avez-vous pris la parole, quel était le délai écoulé depuis la survenance des abus ?

Précisez (années et mois) :

Quand avez-vous pris la parole, quel était le délai écoulé depuis la sortie de la Communauté ?

Précisez (années et mois) :

- *Ancien membre* :

Avez-vous pris la parole quand vous étiez encore en Communauté ? OUI - NON

- *Proche parent ou ami* :



Avez-vous pris la parole quand le membre était encore en Communauté ? OUI - NON

Y a-t-il eu un dépôt de plainte, ou une action intentée ? OUI - NON

Si OUI : Devant un tribunal ecclésiastique ? OUI – NON

Devant un tribunal civil ? OUI – NON

Si c'est NON est-ce pour cause de prescription ? OUI – NON

Autres précisions sur les questions de la page 1 relatives à la prise de parole :

Paragraphe 3 : Les freins à la prise de parole

Dans ce paragraphe vous devez exprimer toutes les difficultés vécues ou ressenties, tous les facteurs bloquants qui ont empêché ou bloquent encore la prise de parole

3.1 : Freins internes propres à la communauté :

- risques de rétorsion, de mutation, de harcèlement : OUI – NON
- manque d'information, coupure du monde extérieur OUI – NON
- absence ou interdiction de moyens de communication OUI – NON
- communication soumise à censure OUI – NON
- Eloignement des proches (famille à l'étranger,...) OUI – NON

3.2 : Freins propres à la personne :

- Emprise forte et manque de conscience de la situation OUI – NON
- crainte de trahir des vœux prononcés OUI – NON
- honte du qu'en dira-t-on OUI – NON
- crainte d'une incompréhension familiale OUI – NON
- désir de prendre la parole, mais impossibilité OUI – NON
- préfère faire un « blanc » dans la vie et « tourner la page » OUI – NON
- crainte d'être encore harcelé ou de subir des représailles OUI – NON
- priorité à la réinsertion personnelle dans une vie normale OUI – NON
- recherche d'une autre communauté plus accueillante OUI – NON

Autre : Mettez ici vos libres commentaires

Paragraphe 4 : Les facteurs favorables à la prise de parole

4.1 : Facteurs propres à la personne :

- Besoin d'exprimer sa colère contre le système d'emprise OUI – NON
- Prise de conscience a posteriori OUI – NON
- Libération d'un poids enfoui depuis des années dans le psychisme OUI – NON
- « *Moi aussi* » : Imitation d'une autre victime qui s'est « libérée » OUI – NON
- Désir de mettre en garde les autres, les plus jeunes OUI – NON
- Caractère intolérable des abus subis OUI – NON
- Nécessité d'obtenir une réparation OUI – NON



4. 2 : Facteurs propres à l'environnement :

- | | |
|---|-----------|
| - Rencontre d'une association « anti-sectes » | OUI – NON |
| - Aide des proches, de la famille,... | OUI – NON |
| - Conseil juridique | OUI – NON |
| - Soutien spirituel | OUI – NON |
| - Medias : articles dans la presse, émission télévision | OUI – NON |

Autre : Mettez ici vos libres commentaires

Paragraphe 5 : Les avantages de la prise de parole

Avez-vous reçu une aide pour cette prise de parole ? OUI – NON
Si OUI pouvez-vous préciser de qui : proches, associations, journalistes, conseil juridique, psychiatre,

Cette prise de parole a-t-elle été bénéfique ? OUI – NON
Si OUI est-ce pour vous ? OUI – NON

Si OUI pouvez-vous préciser pourquoi :
Avez-vous pu aller « jusqu'au bout » ? OUI – NON
Si c'est NON pourquoi ?.....

Si c'est OUI pour d'autres personnes, pouvez-vous préciser ?
.....

Paragraphe 6 : Libres remarques et commentaires

→ Selon votre souhait vous pouvez dater et signer ce questionnaire ou le retourner complété de façon totalement anonyme. Dans tous les cas l'AVREF s'engage à respecter la confidentialité des sources.

Cadre réservé à l'AVREF

Date réception :



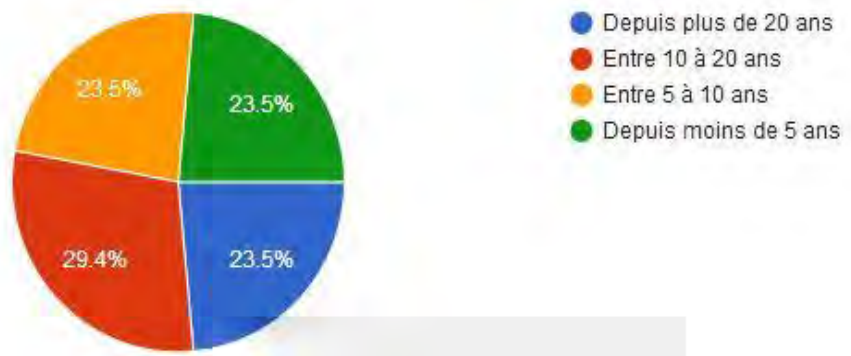
ANNEXE 2

Le dépouillement automatisé des résultats

→ Sur les 20 répondants, parfois certains n'ont pas souhaité se prononcer.
D'où un chiffre de réponses variable et souvent inférieur au maximum mentionné en haut à gauche sous l'intitulé.

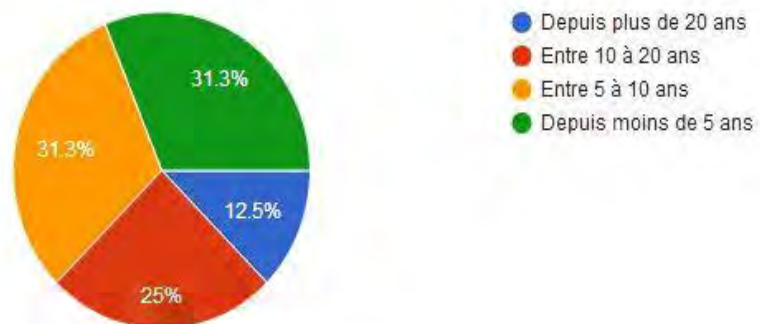
Quel est le délai écoulé depuis la survenance des abus ? Précisez :

17 responses



Quel est le délai écoulé depuis la sortie de la Communauté ? Précisez :

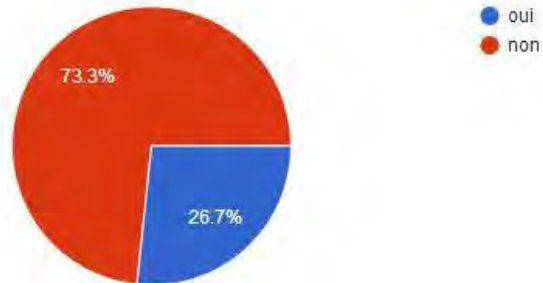
16 responses





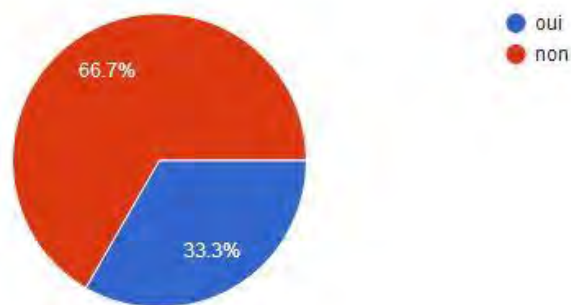
Ancien membre : Avez-vous pris la parole quand vous étiez encore en Communauté ?

15 responses



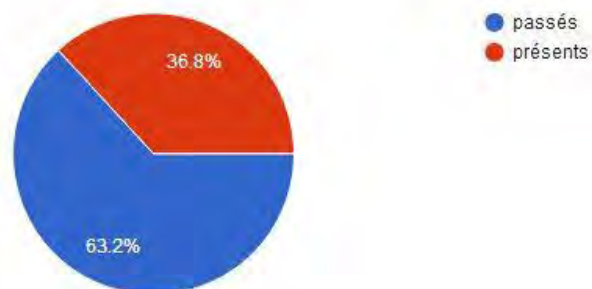
Proche parent ou ami : Avez-vous pris la parole quand le membre était encore en Communauté ?

6 responses



Les faits sont-ils passés ou présents?

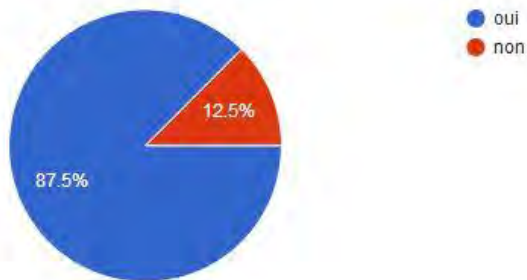
19 responses





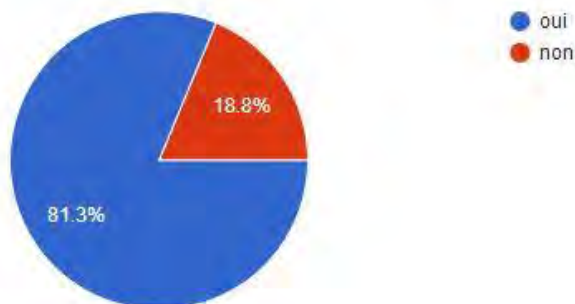
Eprouv(i)ez-vous des risques de rétorsion, de mutation, de harcèlement ?

16 responses



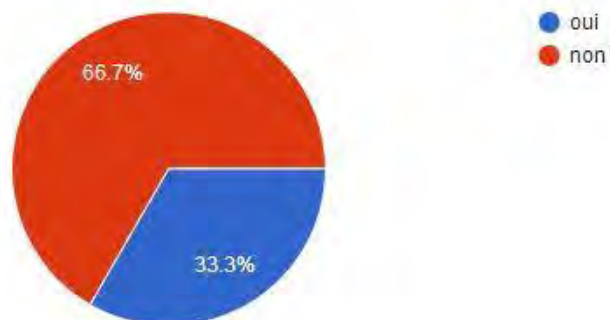
Eprouv(i)ez-vous un manque d'information, une coupure du monde extérieur ?

16 responses



Y a-t-il eu un dépôt de plainte, ou une action intentée ?

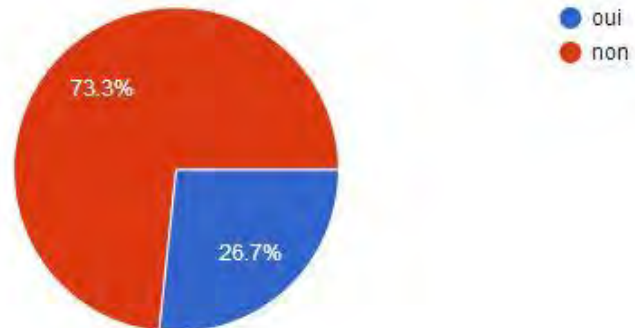
18 responses





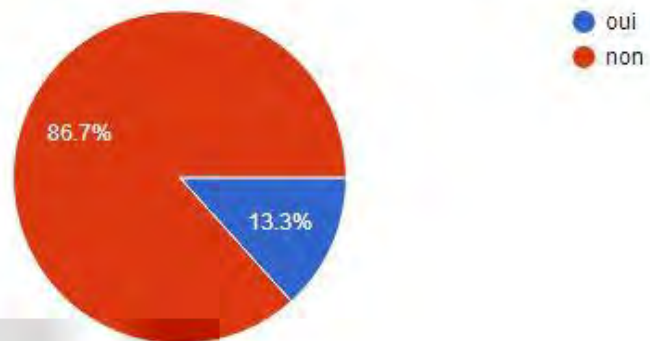
Si oui : Devant un tribunal ecclésiastique ?

15 responses



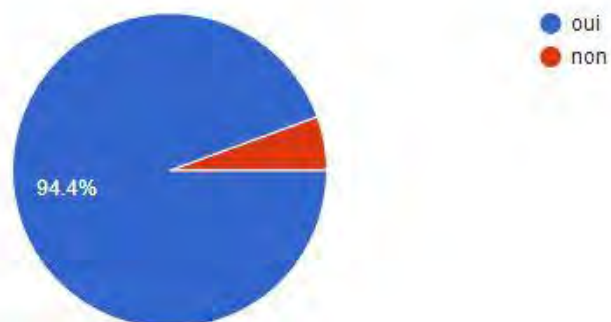
Devant un tribunal civil ?

15 responses



Eprouv(i)ez-vous un emprise forte et un manque de conscience de la situation ?

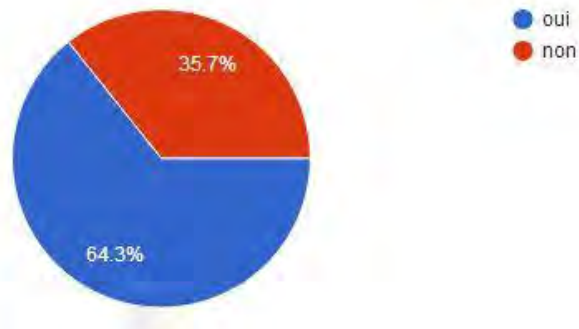
18 responses





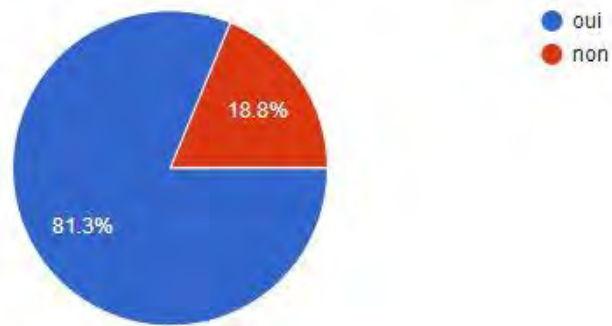
Eprouv(i)ez-vous une crainte de trahir des vœux prononcés ?

14 responses



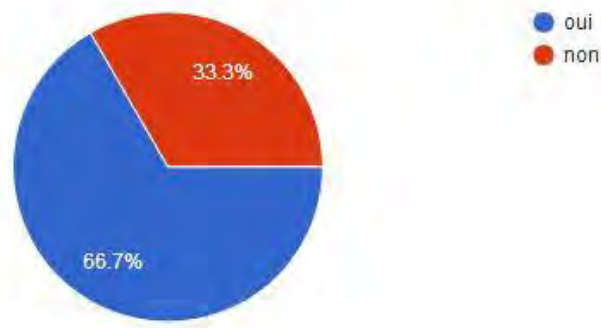
Eprouv(i)ez-vous la honte du qu'en dira-t-on ?

16 responses



Eprouv(i)ez-vous la crainte d'une incompréhension familiale ?

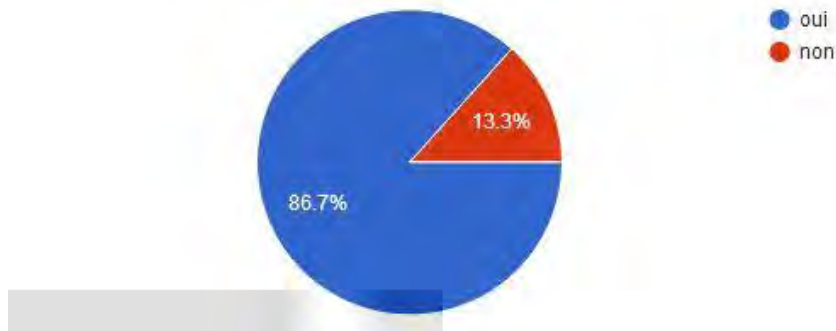
15 responses





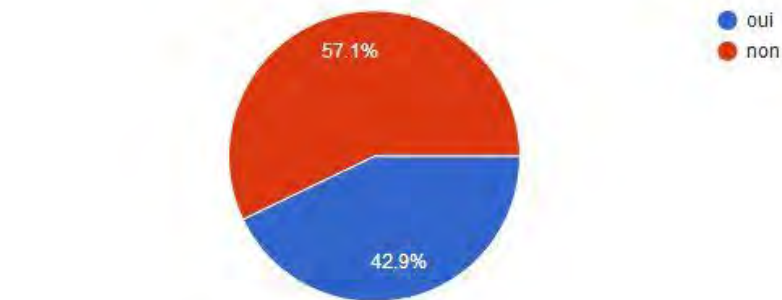
Eprouv(i)ez-vous le désir de prendre la parole, mais l'impossibilité ?

15 responses



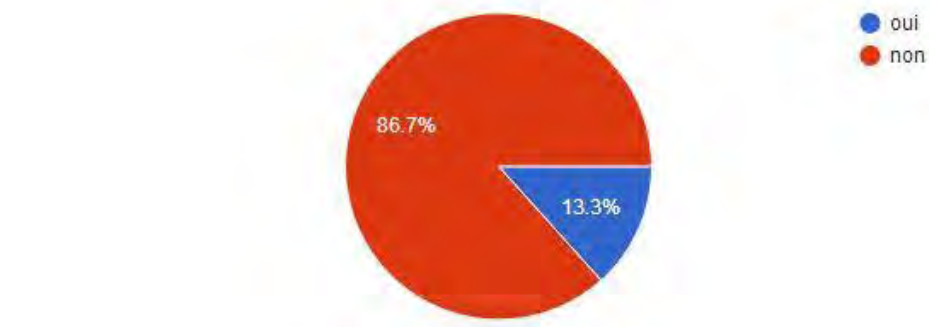
Préférez-vous faire un « blanc » dans votre vie et de « tourner la page » ?

14 responses



Si c'est non est-ce pour cause de prescription ?

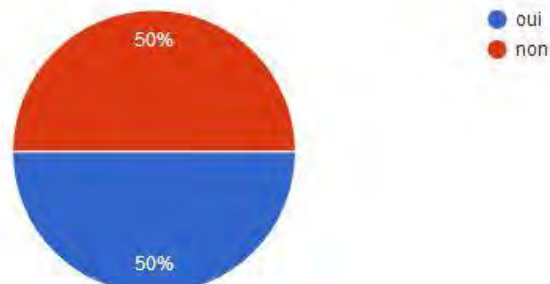
15 responses





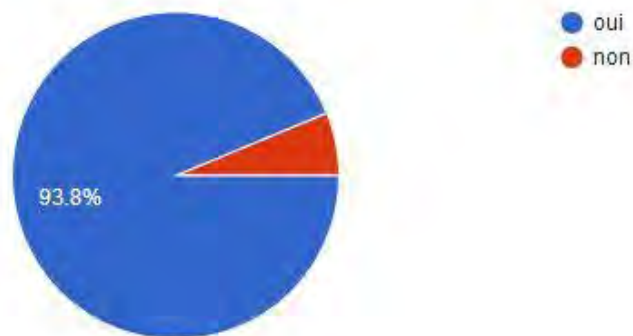
Eprouvez-vous la crainte d'être encore harcelé ou de subir des représailles ?

16 responses



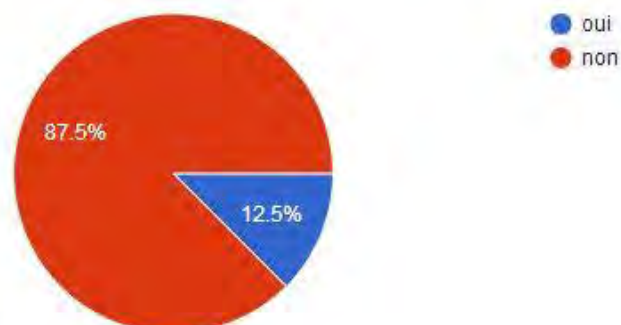
Votre priorité est-elle à la réinsertion personnelle dans une vie normale ?

16 responses



Recherchez-vous une autre communauté plus accueillante ?

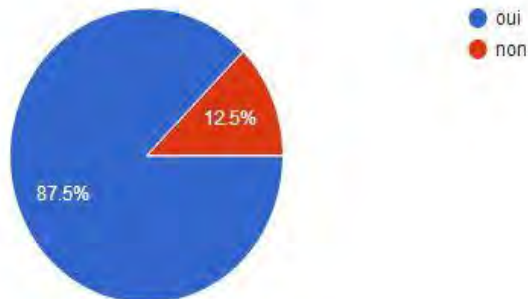
16 responses





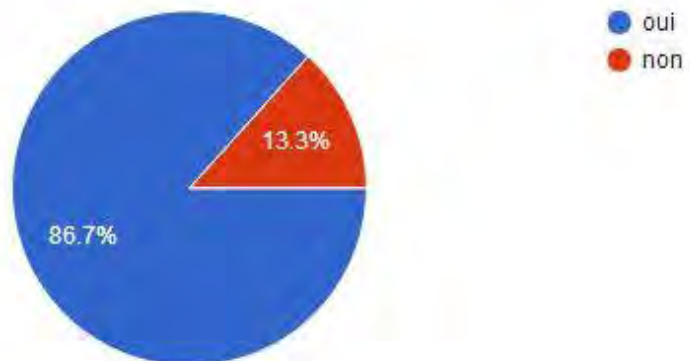
Eprouvez-vous le besoin d'exprimer votre colère contre le système d'emprise ?

16 responses



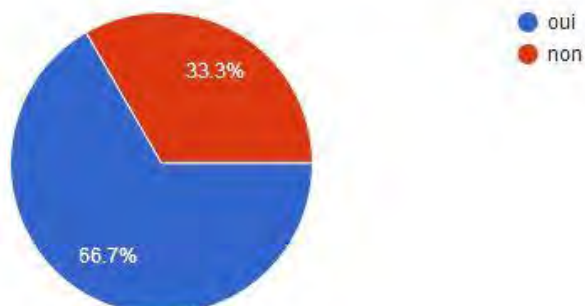
Avez-vous pris conscience à posteriori ?

15 responses



Vous êtes-vous libéré(e) d'un poids enfoui depuis des années dans votre psychisme ?

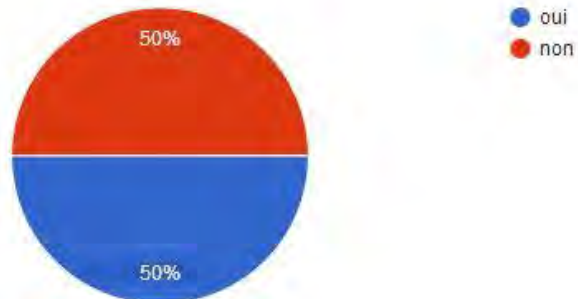
15 responses





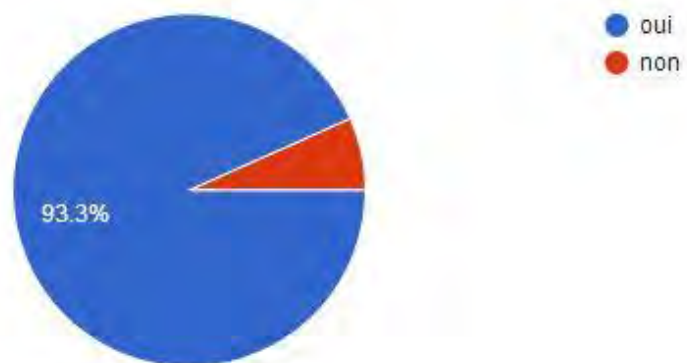
Vous dites-vous « Moi aussi » : à l'imitation d'une autre victime qui s'est « libérée » ?

14 responses



Eprouvez-vous le caractère intolérable des abus subis ?

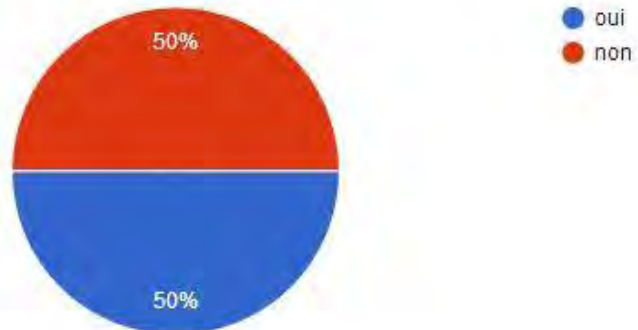
15 responses





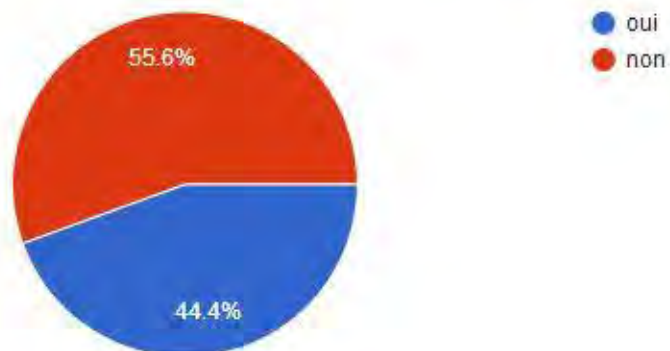
Eprouvez-vous la nécessité d'obtenir une réparation ?

16 responses



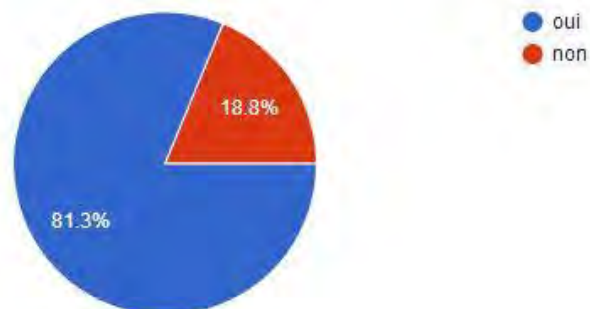
Avez-vous fait la rencontre d'une association « anti-sectes » ?

18 responses



Avez-vous reçu(e) l'aide de vos proches, de votre famille, ... ?

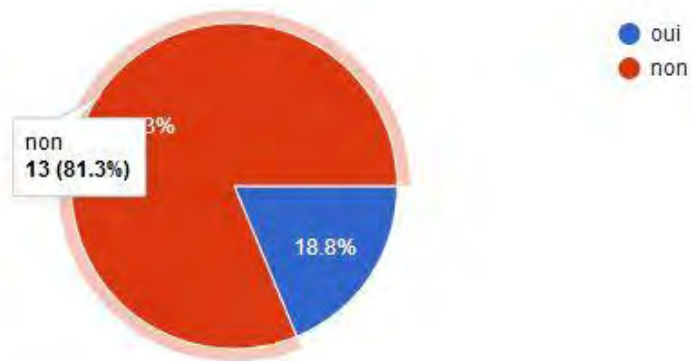
16 responses





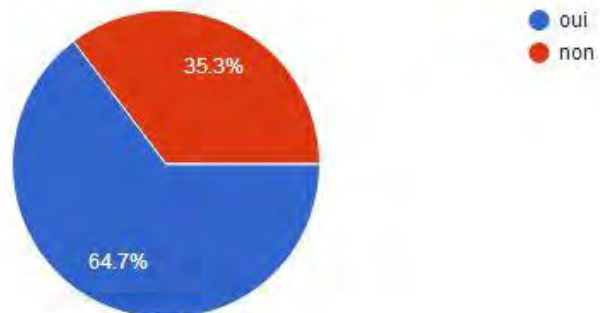
Un conseil juridique ?

16 responses



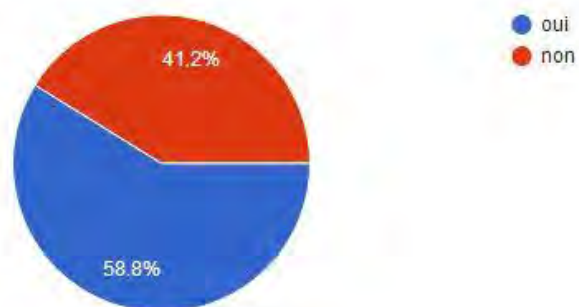
Un soutien spirituel ?

17 responses



Avez-vous eu(e) recours aux medias : articles dans la presse, emission television ?

17 responses





Et pour conclure :

Désirez-vous mettre en garde les autres, les plus jeunes ?

16 réponses



oui
non